



Séance de la Commission du Personnel

Procès-verbal

25 novembre 2019 - 12h15 -14h, Uni Dufour, salle 260

Membres présents : Marie-Claire Cors-Huber, Piera Dell'Ambrogio Longhi, Annick Ettlin, Brigitte Galliot, Antoine Geissbühler, Patrick Grespan, Hans-Rudolf Hagemann, Dimitri Konstantas, Jean-Henry Morin, Sébastien Müller, Xavier Perret, Laure Piguet, Myriam Piguet

Représentant syndical: Jean-Blaise Claivaz

Prise du PV par Maryline Primus

1. Approbation de l'ordre du jour
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2019
 3. Procédure pour dépôt de point à l'ordre du jour
 4. SCORE
 5. Bienveillance à travers les 4 corps
 6. Vie des collaborateurs-trices intramuros
 7. Visibilité et accès aux ressources des anciens collaborateurs
 8. Point de situation télétravail
-

Préambule

Brigitte Galliot salue les personnes présentes pour cette dernière séance de l'année. Elle informe les membres que le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2019 n'a pas pu être envoyé dans les temps et s'en excuse. Ce dernier sera transmis par e-mail, les éventuels commentaires des membres envoyés également par e-mail et le procès-verbal final sera validé à la prochaine séance de la commission.

Sébastien Müller demande s'il est normal que cela prenne autant de temps.

Marie-Claire Cors-Huber confirme que cela n'est pas normal et présente ses excuses. Elle explique que son secrétariat était débordé et que la mise au net de ce procès-verbal n'a pas pu être fait dans les temps.

Dimitri Konstantas explique qu'il est en train de travailler avec InnoSuisse sur un système de prise de PV par microphone et retranscription directe sur ordinateur. Il propose que l'on fasse un essai à la Commission du personnel lorsque cela sera possible.

1. Approbation de l'ordre du jour

Brigitte Galliot demande si l'ordre du jour est accepté tel quel.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2019

Brigitte Galliot demande si les membres sont d'accord avec la proposition d'envoi par e-mail et de validation à la prochaine séance.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Procédure pour dépôt de point à l'ordre du jour

Brigitte Galliot précise que la discussion de ce point consiste à savoir comment est-ce que l'on veut procéder lorsque les représentants des syndicats désirent proposer des points à l'ordre du jour, étant donné qu'ils ne sont pas membres de la commission.

Dimitri Konstantas précise que ce sont les membres élus de la commission qui doivent déposer les points à l'ordre du jour. Il propose que les représentants des syndicats envoient leurs demandes aux membres et que ceux-ci acceptent ou non ces points en séance.

Brigitte Galliot précise que les points doivent pouvoir être lus par les membres avant la séance.

Marie-Claire Cors-Huber indique que certains points peuvent être accompagnés de documents, d'où la pertinence de les déposer avant la séance.

Piera Dell'Ambrogio indique que « soit on modifie le règlement, soit les syndicats passent par les membres ».

Xavier Perret précise que les représentants des syndicats sont là en tant qu'observateurs et qu'il serait normal que les points proposés passent par les membres élus.

Hans Hagemann propose la création d'un mini-bureau qui regrouperait les demandes des syndicats pour contrôle, puis dépôt à l'ordre du jour si elles sont acceptées.

Brigitte Galliot demande si les membres sont d'accord pour la création d'un mini-bureau constitué d'un représentant de chaque corps.

Patrick Grespan précise qu'il serait plus logique d'envoyer les questions aux membres des corps concernés par les points proposés.

Laure Piguët abonde dans le même sens.

Brigitte Galliot propose que les demandes des représentants des syndicats doivent passer par les membres élus de la commission.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4. SCORE

Brigitte Galliot introduit le point en passant la parole à Marie-Claire Cors-Huber.

Marie-Claire Cors-Huber précise qu'il y a eu un problème de cohérence des fichiers de l'Etat, qui avait des données contradictoire ou erronées. Cela a conduit à une demande de l'Université de report de la communication des collocations pour ne pas communiquer des données fausses. Pour l'instant nous ne savons pas où en est le Conseil d'Etat dans sa communication au personnel.

Elle présente aux membres un exemple de la « calculette » projeté sur l'écran.

Le principe est de coulisser dans le nouveau système, au même niveau d'annuités qu'actuellement. Une projection peut être faite jusqu'à l'âge de la retraite. Les personnes au bénéfice d'une indemnité, doivent l'ajouter au salaire pour le calcul.

Sébastien Müller demande comment a été faite l'évaluation des cahiers des charges d'une même fonction, avec la même classe et la même annuité, mais qui sont différents.

Marie-Claire Cors-Huber répond qu'un cahier des charges de référence pour chaque fonction a été utilisé pour la collocation, en accord avec les hiérarchies. Toutefois tous les cahiers des charges individuels ont été transmis à l'OPE. Ces personnes seront au même niveau.

Patrick Grespan demande si tous les cahiers des charges ont été actualisés, car il a un collègue pour qui cela n'a pas été fait depuis 2010.

Marie-Claire Cors-Huber précise que tous les dossiers ne sont pas finis, car la personne en charge de ce travail à l'Université est tombée malade. Une demande a été faite aux administrateurs-trices des Facultés de pointer tous les dossiers qui n'auraient pas encore passés en collocation.

Jean-Blaise Claivaz demande si on connaît le pourcentage des dossiers en régression ou en progression.

Marie-Claire Cors-Huber précise que personne ne gagnera moins qu'actuellement, par contre certains ne pourront plus progresser. Les personnes en fin de carrière, par exemple, auront peu de changement et le personnel administratif aura moins de progression que le personnel des métiers techniques.

Jean-Blaise Claivaz demande si l'on peut avoir des précisions pour telle ou telle fonction.

Marie-Claire Cors-Huber répond que les métiers techniques sortent bien, les métiers de l'informatique moins bien et les postes administratifs, plutôt en statu quo.

Sébastien Müller demande des nouvelles de la commission paritaire.

Piera Dell'Ambrogio indique que ce qui compte pour le Conseil d'Etat est de déposer le projet de loi l'été prochain. Le délai de discussion avec les syndicats a été prolongé. Le problème de la commission est la parité pour le personnel mais pas pour les cadres.

Marie-Claire Cors-Huber indique qu'il y aura une commission paritaire lorsque SCORE entrera en vigueur. Pour l'instant il n'y a pas encore de réponse, le dispositif est extrêmement opaque, notamment sur la représentativité du côté des employeurs.

Annick Ettlin précise que les personnes de leur corps sont très peu formées et demande s'il y a quelque chose à leur communiquer.

Marie-Claire Cors-Huber répond qu'au niveau du corps enseignant c'est plus simple, car il y a un cahier des charges générique, validé par les décanats, pour chaque fonction du corps enseignant. La seule fonction qui ne figurera pas dans la grille SCORE est celle des assistants, car ils sont en même temps en formation. Ils seront colloqués et mis dans le processus avec tout le monde en même temps, mais figureront dans le règlement sur le personnel.

Sébastien Müller relève que les métiers techniques ont été bien évalués par rapport à d'autres fonctions et précise qu'il y a 3 niveaux dans le technique. Il demande s'il y a plus de précision et si cela va réduire les inégalités entre les fonctions.

Marie-Claire Cors-Huber indique que dans SCORE le nombre de fonctions passera de 33 classes à 20 et les catégories seront plus larges. Il est difficile de dire si cela lissera les inégalités, car chacun aura sa grille de lecture.

5. Bienveillance à travers les 4 corps

Brigitte Galliot introduit le point en passant la parole au Prof. Jean-Henry Morin.

Jean-Henry Morin demande aux membres de la commission s'il y a pertinence à former une sous-commission pour travailler sur le sujet de la bienveillance à travers les 4 corps représentés à l'Université. En parlant de bienveillance, on parle du ressenti des gens dans leur quotidien dans leur environnement professionnel.

Patrick Grespan demande se cela n'existe pas déjà.

Jean-Henry Morin indique qu'il faudrait d'abord se poser la question étant donné le nombre de personnes en souffrance.

Xavier Perret demande au Prof. Morin comment il détermine la bienveillance.

Jean-Henry Morin répond que c'est le meilleur terme qu'il ait trouvé par rapport à la souffrance que l'on entend à l'Université. Il demande comment l'institution pourrait favoriser une forme de bienveillance entre les collaborateurs.

Dimitri Konstantas précise qu'il existe déjà un cadre concernant le bien-être du personnel.

Brigitte Galliot donne la parole à Antoine Geissbühler afin qu'il explique ce qui a été fait aux HUG sur ce sujet.

Antoine Geissbühler explique qu'il a été demandé aux collaborateurs des HUG leur avis sur les valeurs interpersonnelles nécessaires. Les valeurs suivantes sont ressorties : confiance, respect, esprit d'équipe et reconnaissance. Sur ce retour, une « boîte à outils » a été créée pour susciter la réflexion dans les différents services et équipes et travailler à la déclinaison concrète de ces valeurs. Ces valeurs peuvent également être utilisées comme objectifs dans les évaluations des collaborateurs. L'expérience est prometteuse.

Dimitri Konstantas demande si quelque chose a été mis en place ?

Antoine Geissbühler répond que l'implémentation d'actions varie de service en service et que l'appropriation de la démarche est encore inégale. Dans de nombreux cas, des chartes de mise en œuvre de ces valeurs sont développées par les équipes. Cette démarche se déploie progressivement, mais sans obligation, dans toute l'institution.

Jean-Blaise Claivaz demande si l'institution est impliquée dans ces démarches ?

Antoine Geissbühler répond que la démarche est portée par le comité de direction, dont un des membres est le mandant de ce projet. Le message est très fort, il s'agit d'un projet institutionnel. On ne peut bien sûr pas dire que l'on a résolu tous les problèmes.

Jean-Blaise Claivaz demande si c'est vraiment la Commission du personnel qui devrait s'occuper de ce thème.

Jean-Henry Morin se pose également la question et trouve l'expérience des HUG très intéressante.

Antoine Geissbühler estime qu'une proposition de la part de la Commission du personnel serait intéressante, mais que l'exécution du projet revient à la gouvernance exécutive, en l'occurrence le Rectorat et ses services.

Piera Dell'Ambrogio parle de l'organisation du temps de travail, notamment pour les étudiants.

Brigitte Galliot propose que l'on reparle de ce sujet dans le point sur le télétravail.

6. Vie des collaborateurs-trices intramuros

Brigitte Galliot propose que l'on envoie nos questions à la Division des bâtiments et qu'une personne de ce service vienne à la prochaine séance de la commission nous donner des réponses. Elle demande s'il y a d'autres questions.

Sébastien Müller demande s'il y a un retour sur l'installation des nouveaux luminaires et leur réglage.

Brigitte Galliot indique que l'on peut les régler mais que cela est un peu compliqué.

Laure Piguët demande ce qu'il en est de l'amiante à Saint-Ours.

Xavier Perret mentionne les salles de prières. Cela fait 2 ans qu'on en parle et il y a toujours des personnes qui prient dans les couloirs de Sciences II.

Patrick Grespan mentionne un souci de température dans les locaux de Landolt.

7. Visibilité et accès aux ressources des anciens collaborateurs

Laure Piguët précise que les personnes qui arrivent en fin de contrat à l'université se voient privées d'adresse e-mail, d'accès aux bibliothèques, etc... Cela est très différent selon les facultés. Elle pose les questions suivantes au Rectorat :

- Quelle est la position du Rectorat quant à l'accès aux ressources après une fin de contrat ?
- Serait-il possible de conserver une adresse mail UNIGE ?

Brigitte Galliot répond que l'adresse mail du collaborateur reste active pendant 6 mois pour le corps enseignant et trois mois pour le PAT. Il y a ensuite la possibilité de demander à être « collaborateur externe », ce qui permet d'avoir accès aux bibliothèques par exemple et d'avoir une adresse mail. Elle précise qu'un réseau « Alumni » pourrait être créé avec le soutien du Rectorat. Il faudrait en reparler à M. Praplan.

Dimitri Konstantas précise que les « Alumni » ont une adresse mail pendant 1 an et après cela devient payant, ce qui décourage certaines personnes.

Antoine Geissbühler répond qu'il y a d'autres bénéficiaires à faire partie de la communauté « Alumni » et le fait de payer quelque chose ne devrait pas être un souci.

Myriam Piguet indique que cela est gratuit à vie dans beaucoup d'autres universités et aussi à l'EPFL.

Jean-Henry Morin précise que l'on peut avoir une adresse mail gratuite auprès de plusieurs fournisseurs d'accès.

Piera Dell'Ambrogio indique qu'une discussion sur la base des externes avait déjà eu lieu avec la DISTIC qui avait répondu que ce serait trop lourd à supporter. Il avait été demandé à l'époque de garder une adresse mail, hors base des externes, avec une extension différente de « unige.ch », pour différencier les personnes actives des personnes externes.

Annick Ettlin précise qu'il ne faudrait pas une adresse « unige.ch », mais une boîte de ré-adressement.

Xavier Perret pense que ce serait très intéressant pour l'université, notamment lorsque l'on recherche des anciens étudiants.

Jean-Henry Morin précise que la mise en place d'un tel système est du ressort de la politique institutionnelle.

Brigitte Galliot précise que cela n'est pas prioritaire pour l'instant et qu'il n'y a pas de financement pour le réaliser.

Antoine Geissbühler mentionne que le ré-adressement à l'EPFL est gratuit, mais que d'autres niveaux d'accès sont payants. Il demandera une évaluation à la DISTIC.

Annick Ettlin affirme qu'il y a beaucoup de personnes dans cette situation. En donnant l'exemple d'un chercheur en attente d'un fonds du FNS par exemple, elle demande si le Rectorat ne pourrait pas prolonger le délai de 6 mois à 1 an.

Antoine Geissbühler indique que l'université paie des licences et que nous sommes tenus d'en respecter les termes, qui n'autorisent en général pas l'accès aux alumnis.

Jean-Blaise Claivaz indique que la majorité des ressources de l'université sont licenciées à l'extérieur, ce qui donne des droits à tous les collaborateurs et étudiants. L'université paie un montant par rapport au nombre de collaborateurs et d'étudiants actifs. Les « Alumni » ne font pas partie de ces contrats.

Antoine Geissbühler dit qu'il faut que les personnes concernées demandent le statut de collaborateur externe.

Marie-Claire Cors-Huber précise que cette demande reste tributaire au fait qu'une personne doit se porter garante.

Patrick Grespan précise qu'il faut d'abord une bonne raison, puis une personne garante.

Jean-Blaise Claivaz cite le cas des retraités dont le dépôt de documents dans les archives ouvertes a été refusé. Il faudrait un mécanisme pour vérifier ce qui serait déposé.

- À partir de quel moment n'est-on plus autorisé à indiquer la référence UNIGE dans une présentation ?

Brigitte Galliot répond que cela dépend : si le travail a été fait à l'UNIGE, on peut mentionner que celui-ci a été fait à l'UNIGE, quel que soit le moment de la publication, quelquefois plusieurs années après avoir quitté l'Université. Dans ce cas, l'auteur-e rajoute en bas de page son adresse présente qui n'est pas l'affiliation à l'Université. Si on commence un travail à l'UNIGE et qu'on le termine ailleurs, il faut préciser, en plus, son adresse professionnelle du moment. L'auteur-e mentionne donc deux affiliations.

Annick Ettlin demande comment faire pour communiquer à ses collègues. Le décanat de la faculté de lettres a répondu que l'affiliation de l'Université ne pouvait plus être utilisée.

Brigitte Galliot indique que le Rectorat en parlera aux Doyens lors de leur séance, afin d'uniformiser les pratiques. Cela fait partie de l'éthique de la recherche, quitte à mettre une double affiliation.

Annick Ettlin précise qu'il s'agit de la visibilité des anciens collaborateurs.

Brigitte Galliot répond que cela est à la charge des facultés et des départements, et que le Rectorat ne peut que donner une impulsion.

Antoine Geissbühler quitte la séance à 13h40.

8. Point de situation télétravail

Brigitte Galliot mentionne que 115 personnes se sont proposées pour la phase test du télétravail. Les jours de télétravail sont fixes et les personnes ont l'obligation de revenir sur leur lieu de travail en cas d'impératif. Cette phase test permet de tester les outils de travail (VPN, sécurité des données). Le télétravail est basé sur la confiance. Une évaluation sera faite en mars-avril. Cela permettra de décider si on arrête ou si on continue en offrant cette possibilité à un plus grand nombre de personnes.

Piera Dell'Ambrogio demande si le formulaire d'évaluation sera aussi proposé aux collègues des personnes qui font du télétravail.

Brigitte Galliot répond qu'à ce stade il est prévu de le transmettre aux responsables et aux personnes qui ont fait du télétravail. Il est aussi prévu de discuter avec la société qui a assisté les SIG, afin de voir comment procéder pour instaurer la confiance et comment former les managers à cette manière de travailler. Il s'agit de la société « Shake » qui a beaucoup d'expérience dans ce domaine. Une idée serait d'effectuer un sondage tous les 6 mois auprès des personnes en télétravail et aussi auprès des personnes qui ne le sont pas, ainsi que donner une formation aux managers et aux collaborateurs.

Piera Dell'Ambrogio indique qu'une des problématiques est l'objectif de travail. Est-ce que les personnes en télétravail travaillent moins que lorsqu'ils sont au bureau ?

Marie-Claire Cors-Huber précise que ce test est basé sur le volontariat et que les personnes en télétravail doivent être atteignables durant cette période.

Brigitte Galliot est consciente que cela peut générer des tensions entre les collaborateurs et il faut en tenir compte. Cela était aussi le cas aux SIG au début, mais plus après.

Hans Hagemann indique que dans sa faculté il y a eu une urgence au niveau de la sécurité et que la personne en télétravail a été très réactive. Le télétravail est très positif pour la concentration.

Brigitte Galliot indique que la phase suivante sera de définir les principes fondamentaux du travail pour l'UNIGE et de discuter en Commission du personnel, dans les premiers mois de 2020, de ce qui sera ressorti.

Patrick Grespan demande si on connaît le nombre des personnes qui auraient pris du matériel de l'université à la maison.

Brigitte Galliot répond qu'il n'y a pas de budget pour cela et que les personnes se sont débrouillées avec leur propre matériel.

La discussion dévie ensuite sur le climat de bienveillance à l'Université

Jean-Blaise Claivaz dit que la confiance envers le personnel est de la bienveillance.

Myriam Pignet indique que les étudiant-e-s doivent être présent-e-s dès le début des discussions si l'on veut changer la bienveillance chez les étudiant-e-s.

Dimitri Konstantas précise que dans les facultés il y a le conseil participatif, mais que les étudiant-e-s ne s'y présentent pas. Ils auraient un certain pouvoir au niveau du décanat, mais il y a un désintérêt de leur part.

Myriam Piquet affirme que les étudiant-e-s ne montrent pas d'intérêt, car ils pensent qu'ils ne sont pas écouté-e-s. Elle indique que dans notre Université il n'y a pas la culture de bienveillance, comme dire bonjour, etc... comme cela existe au Danemark.

Marie-Claire Cors-Huber quitte la séance à 13h55.

Piera Dell'Ambrogio précise que le problème est qu'il n'y a pas d'identité universitaire. Les étudiant-e-s ne se sentent pas membres de l'Université.

Hans Hagemann indique que les associations de la Faculté des sciences fonctionnent bien et que les étudiant-e-s sont écoutés.

Brigitte Galliot précise que cela dépend des facultés et que la présence des étudiant-e-s dans les commissions de nomination est importante.

Jean-Henry Morin demande ce que l'on fait avec le sujet de la bienveillance.

Brigitte Galliot propose que ce point soit reporté à une autre séance et que l'on demande à Antoine Geissbühler d'inviter une personne des HUG (20 min. de présentation, 15 min. de questions).

Sébastien Müller demande que l'on fixe 4 dates pour les séances en 2020.

Maryline Primus indique qu'un Doodle va être envoyé aux différents membres de la commission.

La séance est levée à 14h05.

4 décembre 2019/mpr